



Public

Tout public

Pré-requis

Aucun pré-requis

Durée

24 heures

Coût

1250 € HT / 1500 € TTC

Différentes possibilités de financement



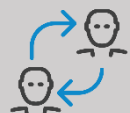
Objectifs

Clarifier ses ressources pour élaborer un projet professionnel et/ou le confirmer



Modalité d'admission

Admission après entretien d'analyse de la demande



Méthode mobilisée

Entretiens individuels approfondis, en face à face
Utilisation de tests

Accès au bilan

Lieux de réalisation



- ✓ Agen
- ✓ Marmande
- ✓ Villeneuve sur Lot



Délais d'accès

Entretien d'analyse de la demande 15 jours maximum après la première prise de contact.

Intervenants

Chargés de bilan - Psychologues du travail

- Dominique PINCIN
- Aurèle BRIAND

Contact

- Cécile MARCHAND
05 53 77 36 30

Nos centres de formation sont aménagés pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.



Nature de la sanction : Certificat de réalisation

Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

PROGRAMME

Déontologie

Sud Management Entreprises respecte les règles de déontologie mises en place pour les Bilans de Compétences, à savoir :

- ✓ Le consentement du salarié (Article L6313-4) : Sud Management Entreprises s'assure de son engagement.
- ✓ Le salarié est seul destinataire des résultats détaillés notifiés dans le document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- ✓ Respect de la vie privée : La confidentialité, le respect et la préservation de la vie privée du salarié sont des éléments clés pour la réalisation du bilan de compétences, à travers une méthode où les 3 phases se font en entretien individuel.

Déroulement

Le bilan de Compétences se déroule en trois phases individuelles, sous la conduite d'un psychologue du travail (Article R6313-4) :

- ✓ Une phase préliminaire qui a pour objet de :
 - Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
 - Informer rigoureusement le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que des principes d'utilisation des conclusions de la prestation
 - Préciser et analyser ses besoins
- ✓ Une phase d'investigation pour :
 - Analyser les motivations, intérêts professionnels et personnels du demandeur
 - Identifier ses compétences à partir des expériences professionnelles et extra-professionnelles et les catégoriser
 - Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle et valorisation des acquis de l'expérience au regard de ses compétences, motivations
 - Clarifier le marché du travail sur la zone de mobilité et les contraintes personnelles

Pour cette phase d'investigation, le salarié :

- Consulte les Centres de Documentation, les fiches métiers, les offres d'emplois, les offres de formation, ... : l'accès Internet sur un poste informatique est mis à sa disposition
- Réalise des enquêtes professionnelles auprès de différentes entreprises, associations et organismes de formation du territoire et élargi, en fonction des projets déterminés
- ✓ Une phase de conclusion, qui permet au salarié de :
 - Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - Prendre appui sur les atouts, les compétences transférables et axes de progrès pour son projet, de les valider
 - Définir un plan d'actions lui permettant la mise en œuvre du projet professionnel ciblé

Un document de synthèse est remis au salarié.

Mise à jour : juin 2020